

Index du fichier de terminologie. Centre de terminologie, Office de la langue française, ministère de l'Éducation, en collaboration avec le Centre de Documentation, Bibliothèque, Université Laval, Québec. Vol. 1 : Index général. 1972, 951 p. Vol. 2 : Index alphabétique par domaine d'emploi, 1972, 970 p.

André Lapierre

Volume 19, numéro 3, septembre 1973

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055806ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055806ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lapierre, A. (1973). Compte rendu de [*Index du fichier de terminologie. Centre de terminologie, Office de la langue française, ministère de l'Éducation, en collaboration avec le Centre de Documentation, Bibliothèque, Université Laval, Québec. Vol. 1 : Index général. 1972, 951 p. Vol. 2 : Index alphabétique par domaine d'emploi, 1972, 970 p.*] *Documentation et bibliothèques*, 19(3), 139-141. <https://doi.org/10.7202/1055806ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1973

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Index du fichier de terminologie. Centre de terminologie, Office de la langue française, ministère de l'Éducation, en collaboration avec le Centre de Documentation, Bibliothèque, Université Laval, Québec.

Vol. 1: **Index général.** 1972, 951p

Vol. 2: **Index alphabétique par domaine d'emploi,** 1972, 970p.

Dans le monde de plus en plus complexe du marché du livre, on manque rarement l'occasion de signaler la parution du plus récent roman de tel ou tel auteur à la mode. Mais il en va tout autrement dans le domaine des livres scientifiques qui, à moins qu'ils ne fassent partie d'une collection prestigieuse, risquent de passer inaperçus. C'est peut-être le cas de l'*Index du fichier de terminologie* que vient de publier l'Office de la langue française. Cet outil de travail rendra de nombreux services à tous ceux qui, à un moment ou l'autre, auront à consulter l'immense fichier de l'OLF. Or, depuis quelques années, de plus en plus d'utilisateurs de la langue française (journalistes, techniciens, maisons d'affaires) font appel aux services de l'OLF, soit à Québec, soit dans les bureaux régionaux de diffusion du français. La parution de cet *Index* mérite donc qu'on s'y arrête quelques instants.

L'ouvrage se divise en deux volumes. Le premier volume comprend l'*Index général* (951 pages) qui regroupe toutes les fiches par ordre alphabétique. Pour chaque entrée, nous trouvons d'abord le lemme sous la désignation "mot clef", suivi d'une cote de pondération normative, celle que l'OLF établit, selon le mot est:

Cote 1: Français - à privilégier. La mention "Français - à privilégier" correspond à un critère d'excellence. L'OLF recommande donc l'usage de ce terme ou de cette locution préférentiellement à tout autre.

Cote 2: Français - à tolérer. Le terme toléré est celui dont l'usage est admis, même si d'autres termes seraient préférables.

Cote 3: Français - à proscrire. Cette mention désigne un terme ou une locution fautive.

Cote 4: Autres langues (que le français ou l'anglais)

Cote 5: Anglais (ou américain)

C'est donc dire que, dès la consultation de l'*Index*, et sans avoir recours au fichier lui-même, le chercheur connaît la position de l'OLF sur chacun des mots. Signalons toutefois que si la norme adoptée par l'OLF paraît

sans équivoque dans le cas des cotes 1, 2, et 3, on aimerait plus de précisions sur les cotes 4 et 5: ces mots étrangers sont-ils à intégrer dans notre langue ou à proscrire? Cette remarque vaut surtout pour les termes anglais, scientifiques pour la plupart, et pour lesquels on n'a pas encore trouvé d'équivalent en français. Nous n'oublions pas que l'OLF est d'abord un organisme de dirigisme linguistique et qu'il lui appartient de prendre une position bien définie vis-à-vis des termes étrangers, des termes anglais ou américains surtout.

L'*Index général* donne ensuite le ou les domaines d'emploi auxquels appartiennent chaque entrée, sous forme d'abréviation et, enfin, le numéro de la fiche. Muni de ces renseignements, le chercheur peut alors consulter le fichier, soit sur place à l'OLF, soit sur microfilm dans les bureaux régionaux de diffusion du français ou dans les bibliothèques qui disposent du fichier microfilmé.

Ce premier volume est complété par un second de 970 pages: l'*Index alphabétique par domaines d'emploi*. Il s'agit tout simplement d'une disposition différente des données de l'*Index général* où l'on a regroupé tous les termes selon les domaines d'emploi auxquels ils appartiennent.

Ces deux index sont en quelque sorte des répertoires ou des catalogues détaillés qui constituent, comme le précise Gaston Cholette dans l'avant-propos, "les voies d'accès au fichier". En ce sens, ils doivent fournir au lecteur des renseignements précis qui lui permettront de localiser rapidement les renseignements qu'il désire. La diffusion de ces index revêt donc une importance capitale puisque, pour la première fois, le grand fichier de l'OLF est à la portée de tous.

La matière comprise dans ces index est bien délimitée: il s'agit de fournir les traductions françaises de termes techniques anglais ou américains et les équivalents français de certains canadianismes. Ces index sont donc surtout destinés aux "scientifiques" francophones qui ont à se servir de vocabulaires spécialisés et fortement influencés par l'anglais. Il est d'ailleurs fort heureux que l'OLF s'attaque d'abord à ce problème si important chez nous. Dans notre contexte nord-américain, il est souvent difficile de conserver notre identité dans le domaine des spécialisations techniques et scientifiques; il n'est pas exclu non plus que l'OLF étende éventuellement ses études de vocabulaire à des domaines plus généraux. Il s'agit pour l'instant d'un excellent départ qui mérite d'être souligné.

Ces index nous fournissent que très peu de renseignements sur les canadianismes d'usage courant: le chercheur éventuel ferait mieux de consulter, pour l'instant, un dictionnaire canadien à ce chapitre. Il faut aussi signaler que le fichier de l'OLF est constamment augmenté et mis à jour, et que les index que nous présentons ne sont qu'une étape provisoire en vue de l'automatisation complète du fichier. Nous profiterons d'ailleurs du caractère provisoire de ces travaux pour faire quelques remarques méthodologiques qui seront peut-être de nature à corriger certains défauts de forme.

Prenons pour point de départ le deuxième volume, celui de l'*Index alphabétique par domaines d'emploi*. Il est pour le moins curieux que les auteurs n'aient pas prévu, dans l'avant-propos, une liste des abréviations utilisées. Dans le cas précis des domaines d'emploi, en consultant la liste des mots clefs qui s'y rapportent, on arrive à deviner ce dont il s'agit. Ainsi, le lecteur n'aura pas de peine à comprendre que ELECT se rapporte au vocabulaire des élections, que MED désigne le vocabulaire médical. Mais on serait bien en peine de deviner la signification d'abréviations comme KOC ANON (p. 603), PREF (p. 771), ou de saisir la nuance entre HYDRAUL (p. 469) et HYDROL (p. 489). Il en va de même pour AERONAUT (p. 49) et AERON (p. 44): s'il s'agit dans les deux cas de termes d'aéronautique, ce qui semble être le cas, pourquoi maintenir la distinction?

Les auteurs emploient, d'autre part, des sigles sans explication: que signifient les astérisques que l'on retrouve après certains mots clefs? Et que signifie l'abréviation A-E qui suit certains domaines d'emploi? Ce sont là des conventions, sans doute bien légitimes, mais qui nécessitent à tout le moins une explication dans la préface.

En regardant d'un peu plus près, en se demandant sur quels critères les auteurs se sont appuyés pour définir certains domaines d'emploi. Quelle nuance a-t-on voulu établir en créant un domaine pour ALIM et un autre pour ALIMENTATION? Sous ALIMENTATION, on retrouve deux produits chimiques qui auraient peut-être avantage à être classés sous CHIM (chimie). Pourquoi maintient-on la distinction entre CF DE FER et CH DE FER (p. 154)? Sous CF DE FER on ne retrouve qu'une seule entrée, soit "access to platforms", fiche 010727 qu'on retrouve d'ailleurs sous CH DE FER, deux entrées plus loin. Sans doute s'agit-il d'erreurs de mécanographie, mais une vérification plus soignée aurait permis d'éviter ces ambiguïtés qui reviennent trop souvent dans cet index. Par exemple, le domaine de l'informatique reçoit tantôt l'abréviation INFOMAT, tantôt INFORMAL, et enfin

INFORMAT (p. 522). On se demande aussi la signification de 5 MINES (p. 970) et de BOIRIE (p. 137). Il faut apprendre à vivre avec les conséquences de l'esclavage mécanographique: une erreur de perforation entraîne des complications souvent inutiles et qui pourraient être évitées facilement.

Certains domaines d'emploi restent mal définis. Sous CANADIANISMES, on retrouve un certain nombre de termes propres à notre pays, mais sous QF (?) p. 776-78, nous trouvons une nouvelle liste de canadianismes dont certains sont suivis d'une date, sans doute celle de la première attestation dans les textes. Pourquoi ne pas regrouper ces deux domaines d'emploi? On a aussi remarqué que le terme "godendart" a été classé sous CANADIANISMES et OUTILS, mais qu'il n'apparaît pas sous BOIS-INDUSTRIE où seuls les termes "flottage" et "flottation" sont relevés, ce qui semble assez pauvre pour une industrie bien québécoise.

D'autres domaines d'emploi laissent le lecteur un peu perplexe. Ainsi, sous PHONET (phonétique?) on trouve aussi bien "dopage" que "postérieur", "bleuet" que "camping". Enfin, certains domaines d'emploi sont beaucoup trop vastes. Par exemple, quels termes a-t-on voulu regrouper sous GEN (général) ou sous SC (sciences)? Quels sont les critères de sélection de ces catégories? La plupart des termes qu'on y retrouve sont d'ailleurs répartis dans des domaines d'emploi plus spécifiques, de sorte que leur classification sous GEN ou SC semble redondante. Le terme "pollution", par exemple, se trouve sous TECHN SANIT et de nouveau sous SC: quel est le but de cette double classification? Dans l'*Index général*, p. 666, on se demande d'ailleurs pourquoi cette même fiche fait l'objet de deux entrées sous TECHN SANIT alors qu'une seule suffit. Il ne faut pas perdre de vue le fait que nous avons affaire à des index qui se veulent pratiques: l'emploi de domaines d'emploi trop vastes ainsi qu'une classification redondante n'est certes pas de nature à en faciliter la consultation. Un remaniement des classifications et une vérification serrée de chacune des entrées nous paraît s'imposer à ce stade: la consultation des index serait ainsi plus aisée.

Sur le plan de la présentation matérielle, nous avons affaire à un travail de photo-reproduction de très bonne qualité. A ce propos, nous nous permettrons une dernière suggestion. Le fichier de l'OLF étant appelé à être mis à jour périodiquement, on suppose qu'il en sera de même pour l'index. Or, celui-ci se compose présentement de deux volumes assez imposants, totalisant près de 2,000 pages. On imagine assez facilement le coût élevé des rééditions chaque fois qu'une mise

à jour du fichier aura lieu. Nous proposons que l'OLF suive l'exemple de la maison suisse Slatkine qui vient d'adopter une formule à la fois originale, économique et pratique pour les différentes éditions de son catalogue général. Au lieu de republier chaque fois le catalogue et les nouveautés, les éditeurs font parvenir aux intéressés des fiches constituant progressivement le catalogue général de la maison. On peut imaginer un pareil système pour l'index de l'OLF. Dans un premier temps, on ferait parvenir aux abonnés l'index sous forme de fiches et chaque fois qu'il y aurait mise à jour du fichier, de nouvelles fiches pour les ajouts seraient distribuées. On constituerait ainsi un Index perpétuel qui aurait l'avantage de toujours être complet et qui tiendrait compte des plus récentes additions au fichier central de l'OLF.

Les deux volumes que vient de publier le gouvernement du Québec comportent certes un certain nombre de défauts auxquels on peut remédier facilement. Ces faiblesses ne sauraient d'ailleurs éclipser le grand mérite de ces publications: le fichier de terminologie de l'OLF est désormais à la portée de tous, et on ne peut que souhaiter que le plus grand nombre d'usagers de la langue française le consultent.●

André Lapierre
Département de linguistique
Université d'Ottawa.

Mise au point sur le compte rendu critique de André Plante¹

Toute critique constructive doit d'abord être objective, dépasser les personnalités et ne pas s'inspirer d'idées ou d'opinions préconçues. Il est regrettable que André Plante ait manqué une belle occasion de contribuer positivement à l'amélioration d'un répertoire nouveau, *Biblio-Jeunes: niveaux préscolaire et élémentaire* (Montréal, La Centrale des bibliothèques, 1971) "qui peut être utile", au dire même de l'auteur de ce compte rendu. Ce dernier, en effet, contient des remarques parfois judicieuses et quelques suggestions valables.

Il semble toutefois qu'au départ deux idées fixes et préconçues ont détourné l'auteur de son vrai propos. Tout d'abord, il répète à satiété que l'ouvrage "n'est pas utile", tout en admettant que "ce répertoire cumule (?) une série imposante de livres qui peut être utile à l'achat..." De plus, il rejette la disposition

interne ou la structure du répertoire, qui n'a pas été choisie à la légère ni sans raisons valables. Tout bibliothécaire - et même tout professeur - admet que d'autres classements sont également possibles.

L'examen en profondeur, annoncé quelque part, se borne à relever des lacunes, puisque la principale faiblesse du répertoire avait déjà été relevée.

Les attaques de l'auteur, assez peu nuancées - pour user d'un euphémisme - contre "nos" représentants au ministère de l'Éducation" et le personnel de la Centrale des bibliothèques sont trop personnelles et malhabiles pour être prises au sérieux. Elles sont d'ailleurs hors de propos et n'ont rien à voir avec l'analyse objective du répertoire. Je ne sais pas qu'il faille incriminer tout un groupe lorsqu'un membre - ou même plusieurs - est seul responsable d'un ouvrage ou d'une décision.

Plus regrettable, et très peu constructif, est l'abus des affirmations à l'emporte-pièce qui, en plus d'être nettement exagérées et parfois injustes, rendent suspecte la part de vérité qui pourrait s'y cacher: "fouillis inacceptable", "outil désordonné", "personne à la Centrale", "nos suggestions n'ont aucune valeur..."

Enfin, la conclusion de ce compte rendu - si on peut l'appeler ainsi - est également exagérée et dépourvue de toute nuance, pour ne pas dire de toute valeur. Bien fin celui qui y découvrirait quelque chose de constructif! Admettons que *Biblio-Jeunes* est incomplet en tant que répertoire, que sa structure interne prête flanc à la critique. S'ensuit-il nécessairement que cet ouvrage "n'est pas utile du tout", qu'il n'apporte "rien de réellement utile" même aux "bibliothécaires travaillant dans des bibliothèques bien organisées", qu'enfin "l'expérience de cette publication ne s'est pas avérée utile..."? Il est permis d'en douter.

Nous sommes d'accord avec André Plante: "tout travail mérite d'être bien fait", même le compte rendu d'un ouvrage imparfait.●

Victor Coulombe
Québec

2 Je regrette de relever que deux phrases des paragraphes 3 & 4 de la p. 222 sont incompréhensibles. Peut-être est-ce dû au typographe. De plus, la lecture du texte est rendue difficile par la fantaisie ou l'absence de la ponctuation, et la vérification des assertions de l'auteur est souvent impossible, par exemple celles de la fin du paragraphe 2 de la 2e colonne de la p. 221, parce que les renvois tombent à vide; et CB: 68-351 est devenu CB: 680-351.

1 Compte rendu paru dans le *Bulletin de l'ACBLF*, vol. XVIII, no 3 (septembre 1972), 220-222.